

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ARBITRAGE PENDANT UN COMBAT

I. DISPOSITIONS GENERALES

1. Un combat sera arbitré par deux arbitres. L'arbitre qui donne les commandes de départ s'appelle "Arbitre Principal", le deuxième s'appelle "Arbitre Second".

2. Elimination Directe: Pour des compétitions à l'élimination directe un sportif qui perd son combat sera éliminé de la catégorie respective sans possibilité de continuer de combattre dans cette même catégorie.

3. Double élimination: Afin d'être éliminé de la compétition il faut avoir perdu deux fois dans la cadre de la même catégorie.

4. Une compétition se déroule par catégories de poids. Les Organisateurs peuvent décider la suppression ou l'union de deux catégories de poids, au cas où le nombre de participants est inférieur ou égal à 2 participants.

5. La pesée officielle et l'inscription des sportifs devront se faire dans un période comprise entre 24h et 1 heure avant le démarrage de la compétition.

6. Tous les sportifs participent en connaissant les risques de blessures encourus dans ce sport.

II. LES REGLES AVANT DEPART DU COMBAT

1. Dans le cas où un fériste n'arrive pas à la table dans les 30 sec qui suivent son appel par les organisateurs, il sera déclaré perdant.

2. Les féristes doivent se présenter à la table avec les coudes découverts. Ils doivent porter des tee-shirts ou débardeurs. Si les manches sont longues, celles-ci doivent être retroussées au minimum 5 cm au-dessus des coudes.

3. Les coudières, les straps ou autres bandages sur les articulations des coudes ou poignée sont interdits.

4. Il est interdit le port de bijoux, montres ou bracelets sur la table de bras de fer.

5. Il est interdit le port de bonnets/casquettes ou chapeaux sur la table de bras de fer. Les cheveux longs doivent être attachés. Sont accepté les chouchous et les barrettes.

6. Si un sportif est trop petit, et à sa demande, il sera utilisé un rehausseur.

7. Afin d'éviter le glissement ou le relâchement des mains, il sera utilisé de la magnésie.

8. Les sportifs doivent avoir une conduite sportive vis-à-vis des autres sportifs, arbitres, organisateurs et public, avant, pendant et pendant toute la durée d'un évènement sportif.

III. PRISE DES MAINS ET POSITION DU CORPS

1. Une fois sur la table, les féristes ont à disposition 30 sec afin de se positionner dans une position correcte pour le départ.
 2. "La main libre" doit être en contact permanent avec la poignée de la table.
 3. La prise des mains doit respecter la "visibilité du mont du pouce" de la main opposée, appelé "kento".
 4. La prise des deux mains doit être effectuée dans le centre de la table.
 5. Avant départ, les poignées doivent être parfaitement droites.
 6. Les épaules des féristes doivent être parallèles avec la table de bras de fer, leur position peut être modifiée après le départ donné.
 7. Le coude du bras de combat (le bras qui tire) doit se situer sur le coussin "PAD" de la table pendant toute la durée du combat.
 8. Une distance minime de 10 cm doit être respectée entre l'épaule et la prise des mains mais aussi entre le menton et la prise des mains.
- IMPORTANT:*** Les arbitres sont là pour vous guider à vous positionner dans la position correcte de combat et non pas pour forcer sur vos mains ou combattre avec vous.
9. Tout non-respect des commandes de positionnement de l'arbitre sera sanctionné par un avertissement.
 10. Les participants ont 30 sec afin de se positionner dans une position correcte pour le départ sinon ils seront placé par l'arbitre, aussi appelé "prise d'arbitre". Dans la prise d'arbitre, les deux participants ne doivent plus changer leur position jusqu'au signal de départ. A partir de la commande "On bouge plus" ou "Don't move", tout mouvement d'épaule, coudes ou mains sera sanctionné par une faute.

IV. LE DEPART ET LE DEROULEMENT DES COMBATS

1. La commande de départ est "READY... GO", avec une cadence non spécifiée.
2. Les participants doivent arrêter de combattre (de tirer) à la commande "STOP". L'arbitre pose sa main sur les mains des participants en donnant cette commande.
3. L'arbitre arrête un combat pour signaler une faute ou le vainqueur du combat.
4. Après une sanction pour une première faute le combat reprend dans sa position de départ.
5. Les arbitres avertissent le participant si celui-ci ne touche plus la poignée avec sa main libre, sans pour autant arrêter le combat.
6. Le participant qui reçoit deux fautes perd le combat.

7. Un participant reçoit une faute uniquement:

- quand il n'y a pas de contact avec le coussin (sortie latérale ou verticale)
- quand il à l'épaule qui dépasse le centre de la table
- quand il utilise une autre partie du corps pour gagner (menton, épaule ou tête)
- quand il bouge pendant une prise d'arbitre
- il se positionne dans une "position dangereuse" sans la changer
- quand il initialise (incite ou simule) un relâché de main
- quand il fait preuve d'un comportement non-sportif
- quand il reçoit un deuxième avertissement.

8. Après l'annonce d'une faute, il est permis un pose de 30 sec.

9. Si un relâché involontaire est constaté le combat répondra avec les mains attaché par un strap.

10. Si et seulement si les deux participants sont d'accord, le combat peut commencer directement avec les deux mains attachées (en Strap).

V. LES DECISIONS – LE GAGNANT

1. A la fin du combat, l'arbitre indique de manière claire le vainqueur du combat en levant le bras côté gagnant. Le gagnant doit ensuite passer à la table du jury pour s'identifier comme étant le gagnant du combat.

2. Le combat est perdu quand n'importe quelle partie de la main passe la hauteur du coussin "PIN"

3. Dans le cas d'un accident, le blessé est déclaré perdant.

4. Deux fautes valent la perte du combat.

5. Un faute dans une position perdante vaut la perte du combat, même si il s'agit d'une première faute. La position perdante est jugée par les arbitres (2/3 vers le coussin adverse).

6. Les fautes et/ou avertissements sont donnés uniquement par l'arbitre principal et l'arbitre second.

7. LA DECISION DES ARBITRES EST DEFINITIVE !!!

8. Afin d'effectuer une contestation de la décision, veuillez consulter la procédure de contestation. Les combats reprendront par la suite de la décision.

Fait à Colombes, le 03 mars 2018

**Responsable arbitrage,
Ciprian VALEAN**

